

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

**2018 DDCT 46** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7.500 €) à 5 associations œuvrant dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations domiciliées dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'« **Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire** », (5101 / 2018\_04767), 45 rue Berzélius 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018, à l'association « **Centre Epinettes Famille Insertion Accueil-CEFIA** » (3001 / 2018\_04851), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La Fabrique des Petits Hasards** » (11246 / 2018\_04906), 173 boulevard Péreire - 75017 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La MaiZon** » (11110 / 2018\_04911), 13 rue Collette – 75017 Paris.

Article 5: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Peace And Love des Femmes du 17<sup>ème</sup> arrondissement** » (168703 / 2018\_04921), 1 rue Camille Blaisot – 75017 Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 5.500 euros pour les articles 2, 3, 4 et 5 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

- 2.000 euros pour l'article 1 au chapitre 65, article 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**